# **CONTRAT ŒUFS ET/OU VOLAILLES 2015-2016**

Je souscris le présent contrat de droit privé pour l'achat des produits répertoriés ci-dessous auprès de la ferme EARL Bretteurs,

La Charrie, 44650 LEGE, bretteurs@orange.fr

06.22 82 45 60

Signature

Nom adhérent :

Mail :

Téléphone :

Adresse :

### Modalités du contrat

Le présent contrat est passé entre le souscripteur, membre de l'AMAP LesGUMES (Cotisation de 5 € à l'Amap « les GUMES » à jour) et le producteur René PEAUDEAU, pour l'approvisionnement en œufs et en volailles. Il est possible d'intégrer l'AMAP à tout moment. Un adhérent peut céder son contrat à un tiers de son choix. Aucun remboursement ne sera effectué.

Volailles	Prix au kg					
Poulets	9,30 €					

0	Quantité	Prix
O E	1	0,37
	3	1,11
U F S	6	2,22
	9	3,33
	12	4,44

## Les produits :

- <u>Des œufs</u> non calibrés, extra frais (moins de 9 jours entre la date de ponte et la distribution), produits selon le cahier des charges bio. Les œufs seront distribués <u>toutes les semaines</u> et seront à votre disposition sur des alvéoles. L'amapien prévoit une boite pour les transporter (à la demande de la DDPP les boites doivent être exemptes d'étiquetage). Lors du renouvellement de l'élevage, chaque souscripteur recevra une poule pondeuse prête à cuire (ou à congeler) au prix de 7 €.
- <u>Des poulets</u> d'espèces variées élevés et nourris selon le cahier des charges bio en vigueur : élevage en plein air ; respect des m²/bêtes ; abattage à minima le 85<sup>ème</sup> jour ; respect des délais entre l'abattage et la distribution ; chaîne du froid respectée. Les volailles seront distribuées <u>tous les mois</u> ou <u>tous les 15 jours</u> en fonction du contrat. Le prix est de 9,30 €/kg.

#### **Distributions:**

Les <u>vendredis soirs entre 18h30 et 20h00</u> au centre René COUILLAUD du 09 oct 2015 jusqu'au 30 sept 2016 **inclus** et selon le planning figurant sur le site de l'AMAP. Le souscripteur s'engage à récupérer (ou faire récupérer) ses produits pendant la durée du contrat. Les œufs non récupérés ne seront pas remboursés.

**Contrat:** 

	Quantité Par livraison		Prix Unitaire		Total par livraison		Nombre de Livraison		Sous Total		Poule pondeuse		Total n°1
Œufs		Х	0,37	=	€	Х		=	€	+	7€	=	€
	↑multiple de 3↑												

	Nombre total de livraison		Prix moyen		Total n°2
Poulets		Х	16 €	=	€

Total n°1 + Total n°2

Chaque volaille distribuée est pesée de façon à facturer le prix exact. L'écart de prix (en plus ou en moins) avec la valeur du compte poulet sera soldé en fin de contrat

Ce contrat prend effet le **09 oct 2015** et se termine à l'issue des **48** livraisons d'œufs et des **12** ou **21** livraisons de poulets, soit le 30 sept 2016 (sauf changement reporté sur le planning de l'AMAP).

#### Modalités de paiement :

Nombre de chèques : 4 6 12 ... à l'ordre de : EARL BRETTEURS

Valeurs des chèques : Total contrat : €

(pas de chèque inférieur à 15 €)

# **Engagement réciproque:**

**Le producteur s'engage à** produire dans le respect de la charte des AMAP : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement. Une visite de la ferme sera proposée pendant la période du contrat.

**Le souscripteur reconnaît** avoir pris connaissance de la charte des AMAP (disponible et téléchargeable sur le site <a href="http://amap.saintseb.free.fr">http://amap.saintseb.free.fr</a>). L'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

#### Attention:

- Les distributions des 25 décembre 2015, 01 janvier 2016, 06 mai 2016 et du 15 juillet 2016 seront soit anticipées soit reportées.
- Pas de livraisons les 22-29 juillet et les 5-12 août pour nettoyage de l'élevage.
- Le souscripteur autorise le producteur à différer la livraison en cas de nécessité.